



issa

INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE  
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE LA SEGURIDAD SOCIAL  
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR SOZIALE SICHERHEIT

## Bonnes pratiques en sécurité sociale

Bonne pratique mise en œuvre depuis: 2018

---

### **Indice de risque de l'incapacité de travail (IR-IdT): Processus d'identification précoce des besoins et mise en place de stratégies de réadaptation appropriées**

Assurance pension allemande – Agence fédérale  
Allemagne

## **Résumé**

*L'Assurance pension allemande (Deutsche Rentenversicherung – DRV) assure un service de réadaptation médicale, conformément au principe de «la réadaptation avant la pension». Toutefois, des enquêtes ont révélé que seul un bénéficiaire d'une pension d'invalidité sur deux avait suivi un processus de réadaptation au préalable.*

*Afin de remédier à ce problème, la DRV a mis au point un indice permettant de prédire le risque d'invalidité. Elle utilise pour cela les données qu'elle détient déjà, telles que les périodes d'incapacité ou de chômage. L'indice de risque réunit ainsi l'ensemble des informations au sein d'un modèle de prévision. La qualité de ces prévisions est élevée: elles permettent en effet de prédire environ 75 pour cent des incapacités de travail à venir.*

*En se basant sur l'indice de risque, la DRV peut donc contacter les assurés concernés de manière ciblée et attirer leur attention sur les services de réadaptation qu'elle propose avant qu'ils ne soient trop avancés dans l'incapacité de travail. Elle a de cette manière développé une stratégie efficace – car ciblée – pour prévenir les pensions d'invalidité.*

## **Problème ou défi**

*Quel problème ou défi votre bonne pratique devait-elle permettre de résoudre ou de relever? Veuillez fournir une brève description.*

Afin de maintenir les assurés de manière durable dans la vie active, l'Assurance pension obligatoire propose des services de réadaptation médicale. Ces dernières années, différentes études ont montré à plusieurs reprises que la réadaptation se justifiait sur le plan économique, c'est pourquoi on applique en Allemagne le principe de «la réadaptation avant la pension». Pourtant, près de la moitié des bénéficiaires de pensions d'invalidité n'a pas suivi ce processus au préalable.

En effet, la réadaptation médicale est accessible sur demande, c'est-à-dire qu'elle nécessite une décision délibérée de la personne concernée, qui doit en formuler la requête. Il existe ainsi de toute évidence un besoin de réadaptation latent, qui n'aboutit pas aux procédures correspondantes. Pour s'adresser aux personnes concernées et pouvoir leur proposer un service de réadaptation à un stade précoce, il est crucial de les identifier et de les contacter en temps opportun. La DRV peut pour ce faire exploiter les données de routine dont elle dispose déjà.

L'utilisation de ces données repose sur l'idée que les comptes des assurés contiennent des informations pouvant donner des indications sur la probabilité qu'ont ces derniers de se retrouver en incapacité de travail, et donc de demander potentiellement une pension d'invalidité. Ces données permettraient ainsi de définir un groupe à risque pour lequel une stratégie de communication économique adaptée – car ciblée – pourrait être mise en place.

## **Relever le défi**

*Quels étaient les principaux objectifs du projet ou de la stratégie mis en œuvre pour résoudre le problème ou relever le défi? Veuillez énumérer et décrire brièvement les principaux éléments de ce projet ou de cette*

*stratégie en mettant plus particulièrement l'accent sur ses aspects innovants et ses effets attendus ou visés.*

L'objectif de «l'indice de risque d'invalidité» était d'identifier les données de la DRV qui pouvaient servir à établir des pronostics en matière d'incapacité de travail. Les variables identifiées devaient ainsi former un indice permettant de détecter les parcours problématiques à un stade précoce et de répondre aux éventuels besoins de réadaptation.

## **Objectifs à atteindre**

*Quels objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs ou indicateurs clés de performance avaient été définis pour le projet ou la stratégie? Veuillez les décrire brièvement.*

En se fondant sur un vaste échantillon d'assurés, une étude devait analyser dans quelle mesure les données de routine issues des comptes des assurés pouvaient servir à prévoir le risque d'une incapacité de travail future.

C'est pourquoi la DRV a analysé les parcours professionnels individuels contenus dans ses données de processus. Les cotisations, mais aussi les demandes pour des services de réadaptation et des pensions d'invalidité, ainsi que le recours à ces solutions, ont permis de constituer la base de données. En vue d'identifier les risques, l'échantillon comprenait à la fois des personnes recevant une pension (cas) et des personnes qui n'en bénéficiaient pas (témoins). La stratification adaptée – appelée étude cas-témoin – a veillé à ce que l'échantillon étudié soit suffisamment important. Ainsi, 10 000 cas (des bénéficiaires de pensions d'invalidité n'ayant pas suivi de réadaptation au préalable) et 10 000 témoins ont été analysés. Grâce à des modèles à risques proportionnels (régressions de Cox), les risques d'invalidité ont été identifiés. C'est sur ces derniers que s'est appuyé l'indice de risque.

## **Evaluation des résultats**

*La bonne pratique a-t-elle été évaluée? Veuillez fournir des données sur l'impact et les résultats de la bonne pratique à partir d'une comparaison entre les objectifs visés et les résultats réellement obtenus, d'indicateurs avant-après et/ou d'autres types de statistiques ou indicateurs.*

D'après l'échantillon sélectionné, les informations collectées au cours des trois années civiles précédentes concernant le montant et l'origine des cotisations versées par l'assuré permettaient de prédire avec 75 pour cent de certitude si la personne percevrait une pension d'invalidité au cours des cinq années suivantes.

A partir de cette combinaison de données de routine, la DRV a élaboré l'indice de risque d'incapacité de travail, qui va de 0 à 100 points et exprime le risque d'octroi futur d'une pension d'invalidité. Plus sa valeur est élevée, plus le risque l'est également. Dans l'étude mentionnée ci-dessus, les assurés dont l'indice de risque dépassait 60 points présentaient par exemple un risque environ 30 fois plus élevé de recevoir une pension d'invalidité au cours des cinq prochaines années que les assurés dont l'indice se situait en-dessous des 40 points.

Ainsi, l'indice de risque peut être utilisé, d'une part, pour fournir des informations supplémentaires aux spécialistes chargés de l'évaluation du risque en question (les aider dans leur prise de décision) et, d'autre part, il permet de contacter de manière ciblée les assurés qui présentent selon l'indice un risque élevé d'incapacité de travail, mais n'ont jusque là pas bénéficié de services de réadaptation (démarche proactive).

Ces deux stratégies ont ensuite été reprises en détail dans un concept spécialisé, et les étapes de développement informatiques requises ont été définies. Par ailleurs, la protection des données a fait l'objet d'un examen approfondi.

Le modèle de prévision développé est à l'heure actuelle remanié afin de tenir compte d'un maximum de données à jour et d'obtenir davantage d'informations relatives à la taille du groupe à risque défini (personnes ayant plus de 60 points). Cette mise à jour se base sur une sélection aléatoire de 1 pour cent des assurés actifs enregistrés en Allemagne (n = 370 000). L'indice peut de cette manière être utilisé dans les deux processus décrits ci-dessus: comme aide à la prise de décision et comme base d'une démarche proactive.

## Enseignements tirés

*Veillez, en vous appuyant sur l'expérience de votre organisation, citer trois facteurs au maximum qui, selon vous, sont indispensables à la reproduction de cette bonne pratique. Veillez citer trois risques au maximum qui sont apparus/pourraient apparaître lors de la mise en œuvre de cette bonne pratique. Veillez décrire brièvement ces facteurs et/ou ces risques.*

L'indice de risque mis au point montre bien qu'il est possible de prévoir avec fiabilité à partir des données relatives aux antécédents professionnels si une personne risque de se retrouver en incapacité de travail dans un avenir proche. Les données concernant le parcours professionnel individuel représentent par conséquent une solution viable qui n'engage pas les informations relatives à la santé, ces dernières n'étant pas accessibles dans leur ensemble à tous les organismes de sécurité sociale au sein d'un système social structuré.

Le système d'assurance pension allemand a la possibilité de conseiller en temps opportun les personnes qui présentent un risque élevé de quitter la vie active et de leur proposer, le cas échéant, les stratégies de réadaptation adéquates. De cette manière, le principe de «la réadaptation avant la pension» est encore mieux respecté qu'auparavant. En outre, une telle approche préventive a la capacité de réduire à moyen terme les pensions d'invalidité.

Les projets pilotes menés par le passé ont démontré qu'il fallait en particulier tenir compte des facteurs suivants:

- Une application isolée de l'indice de risque ne permet pas d'identifier de manière efficace les besoins potentiels de réadaptation. Il est par conséquent nécessaire de continuer à suivre à l'étape suivante les personnes identifiées grâce à l'indice. L'application d'un tel indice permet toutefois d'utiliser les ressources financières de manière optimale.
- Il est indispensable de conseiller de manière approfondie les personnes identifiées à l'aide de l'indice de risque et d'élaborer avec elles un plan visant à les maintenir à long terme dans la vie active.